



Le référent culture

publié le 11/01/2017 - mis à jour le 08/03/2021

Descriptif :

Le référent culture qui a été désigné, conformément aux textes officiels, dans chaque lycée de l'académie, est un maillon essentiel du pilotage et de la mise en œuvre de l'accès de tous les lycéens à la culture.

Sommaire :

- Rôle et missions du référent culture
- Cadre réglementaire
- La formation et l'information
- Le partenariat
- La valorisation des actions
- Sources officielles

Le référent culture



Le référent culture qui a été désigné, conformément aux textes officiels, dans chaque collège et lycée de l'académie, est un maillon essentiel du pilotage et de la mise en œuvre de l'accès de tous les collégiens et lycéens à la culture.

● Rôle et missions du référent culture

Un référent culture est désigné dans chaque collège et lycée. Il s'agit d'un professeur volontaire qui a pour mission d'assurer la cohérence, la qualité et le suivi de la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement.

Au sein de l'établissement, le référent culture s'attachera notamment à :

- contribuer à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement ;
- travailler en lien avec le conseil pédagogique ;
- informer la communauté éducative, notamment grâce au site internet de l'établissement, de l'offre culturelle de proximité, en lien avec la DAAC et les services éducatifs des institutions culturelles locales ;
- veiller au développement et à la mise en œuvre de projets culturels dans le cadre du temps scolaire et/ou périscolaire (classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques et techniques, espace culturel, etc.) et au développement des projets culturels proposés par le conseil des délégués pour la vie lycéenne et la maison des lycéens ;
- encourager et faciliter les démarches partenariales mises en place entre le lycée, les institutions culturelles et les collectivités territoriales ;

- valoriser sur le site internet de l'établissement les actions pédagogiques particulièrement innovantes dans le champ culturel.

Il bénéficie d'actions spécifiques de formation dans le cadre du plan académique de formation (PAF) et par le biais des pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC).

● Cadre réglementaire

- Favoriser l'accès de tous les élèves à la culture, circulaire n°2010-012 du 29 janvier 2010
- Projets d'école et d'établissement, circulaire n°2007-022 du 22 janvier 2007
- Participer à la mise en œuvre du parcours culturel de l'élève, circulaire n°2013-073 du 3-5-2013
- Missions spécifiques

L'élaboration du volet culturel et le développement de projets culturels : le référent culture s'appuie sur le bilan culturel annuel de l'établissement.

Ce bilan implique un relevé précis de certaines données telles que :

- les domaines proposés par niveau aux élèves
- les ressources humaines, logistiques et financières disponibles
- les partenariats existants
- les formations relevant de l'EAC suivies par les personnels.

Ce travail fait apparaître les axes forts ou ceux à développer.

Le volet culturel précise les modalités envisagées pour mettre en œuvre la politique de l'établissement en éducation artistique et culturelle. Cette politique s'élabore au sein de la communauté éducative.

● La formation et l'information

○ La formation : un préalable indispensable

Cette mission requiert une connaissance des textes officiels qui concernent l'éducation artistique et culturelle et des différents dispositifs, partenariats et sources de financement.

Il assiste aux formations organisées par la DAAC qui lui permettent de disposer des éléments nécessaires à la conduite de sa mission.

○ L'information : une nécessité au sein de l'établissement

Le référent culture est une personne ressource, qui :

- renseigne les personnels et conseille l'équipe de direction
- accompagne l'élaboration des projets
- est force de proposition et d'impulsion.
- Il s'intéresse à l'actualité culturelle et communique à la communauté éducative les informations provenant :
 - des ministères impliqués et du rectorat
 - des collectivités territoriales
 - des partenaires culturels de proximité, en particulier ceux disposant d'un service éducatif.

● Le partenariat

Le référent culture est l'interlocuteur privilégié des associations ou structures de proximité dont l'action peut enrichir le volet culturel du projet d'établissement. Il facilite, par l'élaboration de conventions de partenariat, les échanges entre le milieu scolaire et le milieu culturel. À ce titre, il peut solliciter la DAAC.

● La valorisation des actions

Le référent culture valorise les projets menés au cours de l'année scolaire. Cette valorisation peut prendre plusieurs

formes :

- création d'un événement culturel en fin d'année
- publications sur le site internet de l'établissement.
- presse locale
- transmission d'articles et de visuels à la DAAC, d'actions particulièrement originales pour valorisation et communication

● Sources officielles

▶ *À l'École des Arts et de la Culture* [↗](#) (MEN 18 sept. 2018)

Document joint

 Les missions du référent culture (PDF de 1.3 Mo)

Document DAAC



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.